



S'il vous plait aidez nous

Par **rauplavie**, le **17/10/2009** à **23:14**

Bonjour,

Je me permets de solliciter votre aide sur ma vie privée. Voila j'habite en France avec toute ma famille on est rentrés avec un regroupement familiale que mon père a fait en 2002, donc j'ai une carte de résidence de 10 ans, je suis mariée depuis 3 ans à l'étranger dans mon pays natal, depuis je n'ai jamais connu le bonheur, pour faire un regroupement familiale c'était ps possible car je ne remplissais pas les conditions, loyer travail...etc. et lui de son coté, il a essayé d'avoir un visa touristique qu'il n'a jamais obtenu, et moi ici je me sentais perdue sans lui, je ne pouvais pas vivre sans lui, alors je suis partie pendant une année la bas, pour nous l'essentiel c'est de vivre ensemble, chaque 6 mois il faut que je reviens sur le territoire français, a force de faire des allers retours, j'ai commencé a en avoir marre, ma famille qui me manque, alors je suis rentrée en France il y a quelques jours pour essayer de m'installer ici car je suis enceinte j'ai besoin de trouver du travail vite et un loyer le moment je suis hébergée chez mes parents ... mon mari a réussi a avoir un visa mais Schengen destination pays bas, il peut rentrer en France, aujourd'hui on aimerait demander un Titre de séjour famille et vie privé, et ce qu'on a le droit ? Ou ? Combien ça va durer car il n'a pas un visa long séjour mais juste pour quelques jours, s'il vous plait aidez nous, on est perdu, on veut juste préparer la venu de notre bébé, qu'il lui manque rien, vous savez s'il n'a aucun droit d'obtenir un titre pour rester avec sa famille je quitte ce territoire, sa sert a plus rien de vivre loin l'un de l'autre, on a été séparé assez longtemps...ou faut il demander un autre titre, je ne supporterai pas de le voir rester sans papier, comment va t'il travailler, s'il vous plait aidez nous.

Merci pour votre écoute et votre aide

Par **anais16**, le **26/10/2009** à **20:50**

Bonjour,

je ne suis pas très optimiste quant à une régularisation prochaine de votre mari...

Son dossier présente pas mal de lacunes:

- mariage depuis moins de 5 ans
- présence en France depuis très peu de temps
- enfant pas encore né
- pas de promesse d'embauche
- encore de la famille au pays je suppose (parents, frères et soeurs)

Tant que qu'il ne sera pas en mesure de présenter un dossier plus complet, la préfecture lui refusera le titre de séjour. Evitez de faire des démarches trop rapidement, ce qui aboutirait à une obligation de quitter le territoire français et le fichage de votre mari en France.

Réfléchissez bien, améliorez son dossier, il faut parfois prendre un peu plus de temps pour s'assurer un meilleur future....

Par **rauplavie**, le **27/10/2009** à **11:03**

merci pour votre réponse, j'attendrai le temps qu'il faut, pour les conditions dont vous avez parle, on attendra d'avoir le bébé, pour la promesse d'embouche c'est fait pour ma famille elle est ici en France et non en kabylie, juste pour les 5 ans de mariage, nous ça fait 3 ans et 2 mois seulement, puis je compte demander ma nationalité française, merci encore

Par **QUADIJA**, le **27/10/2009** à **13:18**

Bonjour

demander à ce qu'il fasse une reconnaissance de paternite pré-natale

Bon courage

Par **anais16**, le **27/10/2009** à **16:14**

Bonjour,

la reconnaissance pré-natale n'est nécessaire que pour les futurs parents d'enfant français car elle les mets à l'abri d'une éventuelle expulsion au cours de la grossesse.

Par contre, une reconnaissance d'un étranger pour un futur enfant étranger ne donne droit à

rien et une expulsion est toujours possible. Cette démarche me semble donc inutile....

Par **rauplavie**, le **27/10/2009** à **16:47**

Bonjour,

Excusez moi mais si j'ai bien compris votre message, mon enfant sera un étranger même s'il est né en France, excusez moi mais j'ai du mal à comprendre la phrase (une reconnaissance d'un étranger pour un futur enfant étranger ne donne droit à rien et une expulsion est toujours possible)

Si j'ai bien compris même mon enfant est considéré comme étranger même s'il est né en France.

Toute ma famille à la nationalité française sauf moi parceque je n'ai jamais envisager de la demander jusqu'a ce que je commence à detester ce mot étanger. Je suis mariée avec lui depuis plus de 3 ans par amour, la preuve c'est que j'ai quitté la France pendant une année pour aller vivre avec lui, aujourd'hui nous pensons à l'avenir de notre enfant, ma famille qui vivait ici en france qui me manquaient, j'ai décidé de revenir ici en france et y rester cette fois ici, et là j'apprends que mon mari va vivre comme un clandestin parceque je me suis mariée à l'étranger, qu'il n'aura aucune chance d'avoir ses papiers ? et que je n'ai pas le droit de demander ma nationalité, aussi qu'il n'a pas le droit d'avoir un titre de séjour temporaire vie familiale, pourtant ça fait plus de 3 ans qu'on vit ensemble, j'ai les papiers qui le prouvent...tout ce qu'on veut c'est vivre en famille...

J'ai le coeur brisé, pourquoi vouloir rester ici en france alors ? pourquoi ?
ma place est auprès de mon époux avec notre futur enfant ou qu'on soit, si la france refuse mon mari, je pars avec lui ds notre pays natal ou personne ne me regardera comme une étrangère comme ici, merci pour vos réponses
Cordialement

Par **anais16**, le **27/10/2009** à **17:21**

Je suis désolée de vous annoncer cela, mais un enfant qui naît en France n'est pas pour autant français.

L'enfant est français dès la naissance s'il naît en France et si un parent au moins est français. Ce qui n'est pas votre cas.

L'enfant devient français s'il naît en France et qu'il y réside de manière ininterrompue jusqu'à ses 13 ans. Il peut alors demander la nationalité française.

Les lois d'immigration françaises et européenne sont de plus en plus strictes et les régularisations de plus en plus difficiles malheureusement...

Par **jeetendra**, le **27/10/2009** à **17:40**

Bonsoir, je suis entièrement d'accord avec anais16, le simple fait d'être né en France ne suffit plus pour prétendre à l'acquisition de la nationalité Française, si c'est le cas ça se saurait, cordialement.

Par **rauplavie**, le **27/10/2009** à **18:01**

pour jeetendra

(pour prétendre à l'acquisition de la nationalité française si c'est le cas ça se saurait...) vous dites n'importe quoi, de quel droit juger les gens? j'aurai jamais du écrire ici, je m'en fou carrément de votre nationalité française, je suis fière d'être kaylie, ma famille l'a et moi non et je ne regrette pas, des gens comme vous me poussent à détester ce pays raciste et une dernière chose, ne généralisez pas, mon mari est INFORMATICIEN il mène une vie tranquille et il n'a jamais voulu vivre ici s'il a décidé de venir c'est moi qui l'a poussé, ds vos têtes vous ne pensez qu'aux mariages d'affaires pour avoir les papiers etc, ce qui n'est pas le cas pour nous et pour peut être pas mal de personnes je ne sais pas, c'est dommage d'arriver là, j'aurai jamais du écrire ici mais dieu merci je ne suis pas seule Jésus est avec nous que je vie ici ou ailleurs c la même chose pour nous l'essentiel c'est d'être ensemble, et je prie de tout mon coeur jésus christ de vous ouvrir les yeux que dieu vous bénisse...c'est triste pour vous et non pour moi car j'ai l'amour de jésus ds mon coeur..
pour ANAIS16 pour vos réponses, j'ai bien compris, merci encore
cordialement

Par **jeetendra**, le **27/10/2009** à **18:10**

[fluo]il n'y a rien de raciste dans mes propos[/fluo], pour votre information je ne suis pas Français de souche, de la à être taxé de raciste c'est d'une indéclicatesse!!! bonne continuation à vous.

Par **anais16**, le **27/10/2009** à **19:14**

Je tiens à apaiser les esprits...

Ce forum est réputé pour le sérieux des conseils juridiques qui y sont donnés et dans le passé jeetendra a pris part à de nombreuses discussions de la section droit des étrangers, et aucun propos raciste n'a jamais été reporté.

Je crois que quand elle a dit "que si c'était le cas, ça se saurait", il fallait l'entendre dans le sens que s'il suffisait qu'une enfant naisse en France pour qu'il soit français alors il y aurait beaucoup moins de sans papiers. Les législations tendant à devenir plus strictes, obtenir la nationalité française aussi simplement paraîtrait impensable de nos jours.

Ce n'est là qu'une constatation malheureuse de notre législation actuelle, et en rien un jugement. J'aurais moi-même pu écrire cela et je ne suis pas du tout raciste.

Ce n'était certainement pas une attaque contre vous et personne n'a jamais mis en doute vos

choix de vie ou vos motivations. Cela est du domaine de votre vie privée et ne concerne pas le juridique.

Je comprends votre colère et votre sentiment d'impuissance, car je le vois au quotidien avec les sans papiers que j'aide, mais ne dirigez pas cette colère vers les gens qui sont là pour vous aider...

Par jeetendra, le 27/10/2009 à 19:29

merci infiniment anais16 pour ton soutien, ce que beaucoup oublient en effet c'est qu'on est des bénévoles (juristes ou pas) essayant d'aider les autres à connaître leurs droits, à se défendre, on n'a vraiment aucun intérêt à vous dire des conneries, à être méchants, racistes... Bonne soirée à vous tous.

Par rauplavie, le 27/10/2009 à 19:51

je ne vous ai jamais dit que vous êtes raciste je parle en général de ce pays, ce qui m'a touché c'est votre façon de répondre, lisez votre message (il ne suffit plus pour prétendre à l'acquisition de la nationalité Française, si c'est le cas ça se saurait... vous appelez ça aider ? je suis désolée, peut être j'ai tort ou j'ai mal compris le message, c'est aussi blessant pour moi d'avoir à me justifier chaque jour de ma situation, je n'aime pas qu'on porte un jugement sur quelqu'un c'est tout

désolée si vous l'avez mal pris je ne vous dérangerai plus jamais et bonne continuation pour ce que vous faites pour les autres merci